

Déduction des cotisations Sécurité sociale

Dans le viseur des parlementaires

Le SNJ dénonce depuis de nombreuses années cette pratique abusive pratiquée par les employeurs.

Les nombreuses alertes du SNJ auraient-elles été enfin entendues sur les nombreux abus de la déduction forfaitaire spécifique (DFS) sur les prélèvements sociaux? Au début de l'été, on apprenait en effet que cette déduction de 30 % applicable à plusieurs professions, dont la nôtre, était menacée de suppression.

Insérée dans le budget de la Sécurité sociale et déjà critiquée en son temps par l'inspection des Affaires sociales, cette mesure, qui s'applique aussi aux musiciens routiers, salariés des casinos monégasques et mannequins, est visée par le rapporteur Joël Giraud (LREM). De son côté le Premier Ministre Édouard Philippe, dans son adresse en juin aux parlementaires, avait chiffré le manque à gagner de la Sécurité sociale à 1,7 milliard d'euros.

Plafonnée annuellement à 7 600 euros, cette déduction, qui repose sur un arrêté ministériel visant explicitement les prélèvements à la Sécurité sociale, est depuis des années dans le collimateur de notre syndicat au travers de deux abus majeurs :

1. L'autorisation préalable des salarié(e)s concerné(e)s, base de la réforme de 2003, est en effet rarement respectée par de trop nombreux employeurs.
2. Le périmètre de la Sécurité sociale, base de l'arrêté, se trouve abusivement élargi par nombre d'entreprises pour atteindre, contre l'avis même de l'AGIRC-ARRCO, les prélèvements à la retraite complémentaire.

Journalistes ne laissez pas abattre vos cotisations

Conséquences de ces nombreux abus, des retraites fortement minorées et des remboursements maladie amputés par une Sécurité sociale soucieuse, à bon droit, d'équité vis-à-vis des assujettis cotisant à 100 %. Autant le rabot subi par l'allocation fiscale,

à compter des revenus de 2019, déclarables en 2020¹ nous a heurtés par les errements du parlement et du gouvernement dans le processus suivi, autant ici les déviances de la déduction dite sociale nous confortent dans notre slogan

Cependant depuis ces annonces, des voix discordantes sur l'opportunité de cette suppression de la DFS se sont exprimées au sein même du gouvernement et l'on suivra avec attention les prochains débats au parlement lors de la discussion du budget de la Sécurité sociale

François BOISSARIE

Sources AFP, Libération, Lettre A, L'Opinion, Capital

1. Par une disposition introduite en décembre 2018 dans la loi de finances pour 2019, l'allocation fiscale est réservée, à compter des revenus de 2019, aux journalistes dont le revenu brut annuel n'excèdera pas 93 510 euros, soit un montant de 5 600 euros net mensuel.

Disparition

Michel Baglin, un militant-poète

Figure de la section Midi-Pyrénées du SNJ, délégué syndical de La Dépêche du Midi, il s'est éteint à l'âge de 68 ans.

Plus qu'un camarade, c'est un ami que nous avons accompagné vers sa dernière demeure le 15 juillet dernier, à Seilh, près de Toulouse. Michel Baglin s'en est allé, à 68 ans, en laissant un grand vide parmi ses proches, ses anciens collègues de *La Dépêche du Midi* et les fidèles compagnons de sa deuxième vie d'écrivain et de poète.

Journaliste localier à Auch, à Rodez, puis dans sa Ville rose d'adoption, le natif de Nogent-sur-Marne avait très vite rallié les rangs du SNJ. Face au virage des nouvelles technologies et à l'évolution des métiers, ce modèle

d'affabilité et de tolérance s'était affranchi de son apparente réserve en devenant, durant la décennie quatre-vingt-dix, l'un des trois délégués syndicaux de *La Dépêche du Midi*. Et là, il surprit tout son monde par son opiniâtreté dans les négociations qui se succédèrent — il est notamment signataire d'un accord qui fera date concernant les SR. Les combats aussi, avec des initiatives mémorables comme l'opération « écrans noirs » de 1995 qui marqua le début d'une longue révolte.

Il faudrait bien plus de place pour retracer tout ce que représentait l'homme, le libre penseur, le journaliste et l'écrivain reconnu (prix Max-Pol Fouchet 1988) qui restera pour nous un exemple, un référent.

Nous pensons très fort à Jackie, son épouse, et à ses enfants, Serge et Hélène.

J.-L. D.



Michel Baglin.

Collection SNJ